

MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme

Extrait du registre des arrêtés

Arrêté N°0021/2018

Objet : branchement ERDF « Les Godinières »

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2212-1,
Considérant que des travaux de terrassement sur chaussée doivent être réalisés au lieu-dit
« Les Godinières » à Sargé sur Braye, pour un branchement ERDF sur accotement 2 ml
Considérant que la circulation sera amenée à être perturbée,
Afin d'éviter tout accident aux passants,

ARRÊTE

Article 1 : La circulation sera perturbée au lieu-dit « Les Godinières » en raison des travaux à compter du 23 mai 2018 et ce pendant la durée du chantier.

Article 2 : La circulation sera alternée par panneaux.

Article 3 : Le stationnement sera interdit aux abords du chantier.

Article 4 : La signalisation réglementaire se rapportant à ces travaux sera mise en place par l'entreprise CAILLER SARL.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à l'entreprise chargée d'effectuer les travaux.

Cet arrêté sera affiché à la mairie de Sargé sur Braye

Fait à Sargé sur Braye, le 14 mai 2018

Le Maire,

Jean LÉGER

The image shows a blue circular official seal of the Municipality of Sargé-sur-Braye, Loir-et-Cher. The seal features a central figure holding a staff and a banner, surrounded by the text 'MAIRIE de SARGÉ-SUR-BRAYE' and 'LE LOIR ET CHER'. A black ink signature is written over the seal.